

Rapport annuel 2021

Résumé

Le rapport annuel détaillé est disponible avec son annexe sur www.cpat.ch à la rubrique « Documents & formulaires »

L'essentiel en bref

La CPAT porte un regard réjouissant sur l'année anniversaire 2021. Grâce à la bonne situation financière et l'excellent résultat des placements, la CPAT peut à l'occasion de son 60^e anniversaire rémunérer les capitaux d'épargne à un taux de 6% et verser une rente anniversaire aux bénéficiaires de rente. Les employeurs participeront également à ce bon résultat avec la réduction de moitié des frais d'administration en 2022.

- Le bon résultat des placements avec un rendement de 7,9% est en particulier dû aux marchés des actions. Les actions suisses et les actions globales du portefeuille ont réalisé un rendement entre 19,5% et 23,4%. En raison de l'inquiétude persistante concernant l'inflation et les hausses attendues des taux d'intérêts, les obligations sont soumises à une forte pression. Dans ce domaine, les placements perdent jusqu'à 3,7% de leur valeur (obligations en monnaies étrangères).
- En dépit de la contribution généreuse des assurés actifs, des bénéficiaires de rente et des entreprises affiliées au bon résultat des placements, le degré de couverture augmente de 1,6 point de pourcentage à 115,5%. La réserve de fluctuations peut être augmentée de 85 millions de francs. Elle s'élève désormais à 518 millions de francs. Le degré de couverture visé est de 116%, ce qui équivaldrait à une réserve de fluctuations de 534 millions de francs si celle-ci était entièrement constituée.
- Avec le bilan de clôture 2021, la CPAT applique les dernières bases biométriques LPP 2020. En parallèle, les engagements de prévoyance sont évalués pour la première fois avec la table générationnelle.

Ainsi, l'augmentation future de l'espérance de vie est directement prise en compte dans les engagements de prévoyance et la constitution d'une réserve pour l'augmentation de l'espérance de vie des bénéficiaires de rente n'est plus nécessaire.

- En tant que caisse indépendante d'associations des professions techniques, la CPAT défend de manière conséquente les intérêts des assurés et des employeurs affiliés depuis 60 ans. Elle gère la prévoyance professionnelle de plus de 2100 employeurs ainsi que de 17 600 assurés actifs et bénéficiaires de rente. La fortune gérée s'élève à plus de 3,9 milliards de francs.
- Les caisses de pension doivent fournir en toute sécurité des prestations de retraite même des années après le départ à la retraite. Pour la CPAT, une stratégie de placements prudente est la base pour une stabilité à long terme. Des investissements durables en constituent une part importante.
- Un pilier central de la stabilité est la transparence et donc la présentation complète des coûts. Compte tenu de la structure de la caisse, qui compte de nombreuses petites entreprises affiliées et qui enregistre environ 6000 entrées et sorties annuelles, les frais d'administration de 195 francs par assuré sont faibles. Les dépenses pour le placement de la fortune, y compris la gestion des biens immobiliers détenus directement, sont également nettement inférieures à la moyenne avec 25,5 centimes pour 100 francs de fortune gérée.

Chiffres-clés

	2021	2020	2019
Somme du bilan (en millions de CHF)	3 933	3 612	3 488
Performance de la fortune totale	7.92 %	4.39 %	11.78 %
Degré de couverture	115.5 %	113.9 %	111.3 %
Rémunération des avoirs de prévoyance	6.0 %	1.0 %	2.5 %
Entreprises affiliées	2 121	2 114	2 082
Assurés actifs	14 787	14 600	14 693
Rentiers	2 829	2 695	2 630
Taux de conversion à l'âge de 65 ans homme/ femme (dès 2022 réduction à 5.4/5.7 en 2025)	5.8/6.1	5.9/6.2	6.0/6.3
Intérêt technique	1.5 %	1.5 %	1.5 %
Frais administratifs par assuré (CHF)	195	192	194

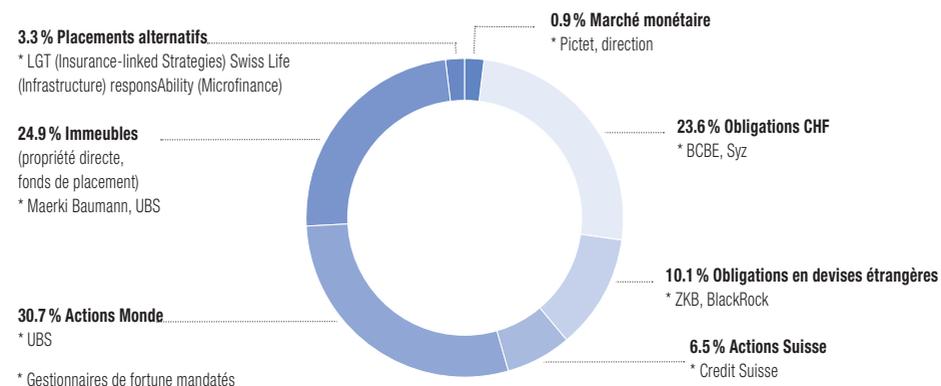
Bilan

Actif	31.12.2021 (en CHF)	31.12.2020 (en CHF)
Liquidités	35 735 905	76 357 588
Créances	17 023 415	16 675 917
Obligations	1 310 995 713	1 311 604 682
Actions et autres titres similaires	1 585 920 090	1 343 961 253
Immeubles	983 556 191	863 605 938
Régularisation de l'actif	–	–
Total de l'actif	3 933 231 314	3 612 205 378

Passif	31.12.2021 (en CHF)	31.12.2020 (en CHF)
Prestations de libre passage	36 729 117	32 345 890
Autres engagements	1 075 078	691 906
Régularisation du passif	2 158 669	1 586 278
Réserves de contributions des employeurs	40 378 268	40 349 353
Capital de prévoyance des assurés actifs	2 036 054 017	1 915 763 420
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rente	1 075 117 000	960 600 000
Réserves techniques	223 290 000	228 246 000
Réserve de fluctuations de valeurs	518 364 165	432 557 531
Capital de fondation	65 000	65 000
Total du passif	3 933 231 314	3 612 205 378

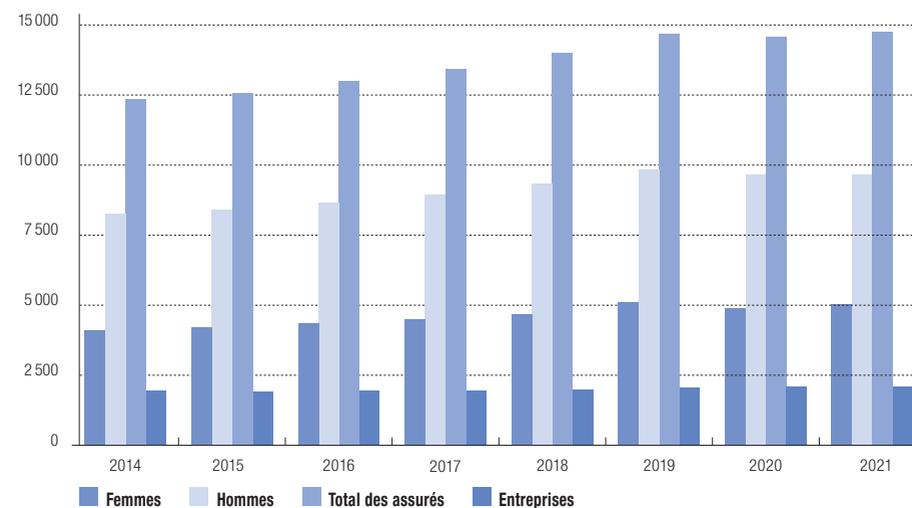
Le capital de prévoyance des bénéficiaires de rente augmente de 115 millions de francs. De ce montant, 67 millions de francs sont dus au passage déjà mentionné aux nouvelles bases biométriques LPP 2020 et à la première application des tables générationnelles. Cette augmentation peut être financée presque entièrement par la dissolution d'environ 73 millions de francs de réserves existantes. La nouvelle méthode d'évaluation entraîne cependant également une nette augmentation des pertes sur les retraites d'environ 69 millions de francs. Le capital de prévoyance des bénéficiaires de rente comprend en outre la rente anniversaire octroyée à hauteur d'environ 5,2 millions de francs.

Répartition de la fortune par catégorie d'investissement



Les frais de gestion de fortune s'élèvent à 0,255 %. Ceux-ci comprennent le TER provenant d'organismes de placement collectif transparents sur le plan des coûts. La CPAT investit exclusivement dans des placements transparents. Le droit de vote pour les actions détenues directement est activement exercé et le vote est publié en milieu d'année sur notre site internet. Les gestionnaires de fortune mandatés respectent les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies.

Assurés actifs et entreprises affiliées

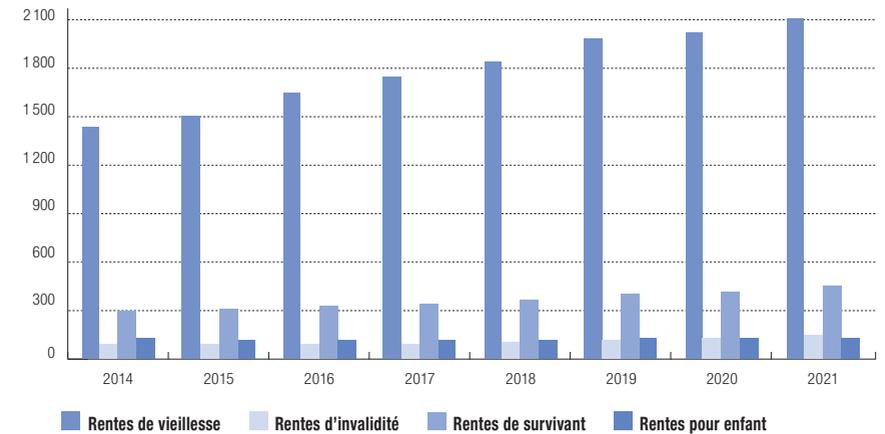


À la fin de l'exercice 2021, 14 787 actifs sont assurés à la CPAT (5095 femmes et 9692 hommes), qui sont répartis entre 2121 entreprises et 301 assurés individuels.

Compte d'exploitation

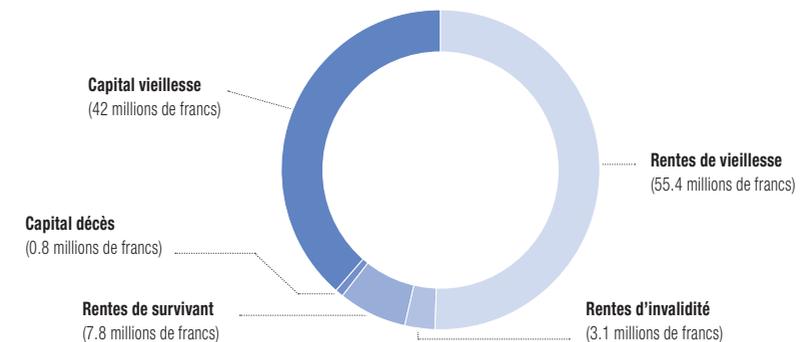
	2021 (en CHF)	2020 (en CHF)
Cotisations et versements	178 326 525	172 445 822
Prélèvement de la réserve de cotisations de l'employeur pour le financement de cotisations	-10 740 585	-12 672 371
Prestations d'entrée	111 183 585	116 635 156
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	278 769 525	276 408 607
Prestations réglementaires	-110 518 851	-98 574 750
Subsides du Fonds de garantie LPP	-1 274 891	-1 261 449
Prestations de sortie	-134 649 402	-207 492 305
Dépenses prestations/versements anticipés	-246 443 144	-307 328 504
Constitution du capital de prévoyance	-229 880 513	-39 339 607
Charges d'assurance	-936 939	-940 781
Résultat net de l'activité d'assurance	-198 491 071	-71 200 285
Rendement des titres	23 373 560	32 289 011
Pertes de change réalisées	-13 145 570	-12 156 410
Gains de change réalisés	50 501 498	44 316 368
Bénéfices réalisés sur le cours des titres	210 435 750	80 270 893
Résultat des immeubles	23 671 258	21 324 492
Frais d'administration des placements	-10 023 732	-8 520 751
Résultat net du placement de la fortune	284 812 764	157 523 603
Autres frais et autres revenus	26 740	23 912
Contribution aux frais administratifs	4 227 542	4 169 527
Administration des assurés	-3 431 482	-3 313 508
Frais de marketing et de publicité	-1 337 861	-1 147 437
Frais administratifs à la ch./en f. du compte d'exploitation	-541 799	-291 418
Excédent des recettes/excédent des dépenses (avant constitution/dissolution de la réserve de fluctuations de valeurs)	85 806 634	86 055 813

Nombre de bénéficiaires de prestations



Le nombre de rentes de vieillesse et de survivant augmente à nouveau au cours de l'exercice. Le nombre de bénéficiaires de rente de vieillesse augmente de 91 personnes et 28 bénéficiaires de rente de conjoint se sont ajoutées. Le nombre de rentes d'invalidité a également augmenté, avec 11 entrées. Chaque mois, 2829 personnes reçoivent des rentes. Comme la génération du baby-boom atteint l'âge de la retraite, le nombre de rentes de vieillesse continuera à croître ces prochaines années.

Prestations réglementaires



Les prestations de prévoyance (sans libération des cotisations) augmentent de 96,7 à 109,1 millions de francs en 2021, ceci est principalement dû à des retraits en capital de 42 millions de francs au moment de la retraite. Les rentes de vieillesse augmentent de 53 à 55,4 millions de francs. Les rentes de décès pour les veuves, les veufs et les orphelins restent au même niveau que l'année précédente avec une augmentation de 0,4 million de francs, tandis que les rentes d'invalidité augmentent d'environ 0,7 million de francs. Le montant des prestations de décès en capital s'élève à 0,8 million de francs ont été versées. Ceci en comparaison au 1,8 million de francs de l'année précédente.

Investissement durable à la CPAT

Compte tenu de l'horizon de placements à long terme, aucune caisse de pension ne peut se permettre de ne miser que sur des rendements à court terme pour ses placements. C'est pourquoi, outre la sécurité et les rendements à atteindre, la durabilité du placement de fortune joue un rôle important. Aujourd'hui, les investissements durables sont souvent définis par trois lettres : ESG. Le E signifie Environnement, à savoir les aspects de durabilité concernant l'environnement. Le S signifie Social. Il s'agit d'aspects sociaux tels que la santé et la sécurité du travail. Enfin, le G signifie Gouvernance. Cela désigne les aspects de la gestion d'entreprise, par exemple une stratégie fiscale responsable. Avec ses investissements, la CPAT se fixe pour objectif d'atteindre une plus-value de manière égale et à long terme sur les trois axes E, S et G.

La CPAT choisit ses partenaires avec soin

La CPAT exige de ses partenaires dans le domaine de la gestion de fortune qu'ils soient signataires des PRI. Il s'agit là des principes de l'ONU concernant l'investissement durable. La CPAT s'assure ainsi que les normes minimales dans le domaine ESG puissent être établies et maintenues par la suite.

La CPAT n'investit pas dans des placements controversés

Une possibilité d'accroître la durabilité du placement de la fortune constitue l'exclusion de certaines entreprises de l'univers de placement. Pour ces exclusions, la CPAT agit en fonction des recommandations de l'association suisse pour des investissements responsables, l'ASIR. Dans certains mandats, la CPAT va aussi nettement plus loin. A savoir que les entreprises qui produisent des techniques de guerre et des

armes ou qui réalisent également leur chiffre d'affaires à partir du charbon ou du travail des enfants sont exclues.

La CPAT s'engage

Une exclusion n'est pas toujours efficace. C'est pour cette raison que la CPAT s'engage dans le dialogue avec les entreprises et leurs dirigeants. Elle le fait via le respect de l'Engagement Pool d'Ethos. Les entreprises peuvent ainsi être approchées pour des opérations très spécifiques. On peut citer l'exemple de Zurich Insurance Group qui, suite notamment à l'intervention d'Ethos, a décidé de cesser l'assurance d'un oléoduc controversé.

La CPAT investit directement de manière durable – Impact Investing

Les investisseurs peuvent également essayer de satisfaire directement des objectifs de durabilité en investissant eux-mêmes. Cette stratégie se nomme Impact Investing. Ainsi, la CPAT investit dans des placements en microfinance. Cet investissement a pour objectif d'améliorer l'égalité des sexes et de créer des emplois avec des conditions de travail décentes dans les pays en développement. Les investissements en microfinance permettent aux petites entreprises, dirigées notamment par des femmes, d'accéder aux prestations de services financiers.

La CPAT évalue et rapporte

Un des problèmes latents dans le domaine ESG est la mesure de la « prestation de durabilité » d'entreprises et la comparaison de ces mesures. Il n'existe à ce jour pas de standards uniformes. Et pourtant : la CPAT demande à chaque partenaire de gestion des avoirs

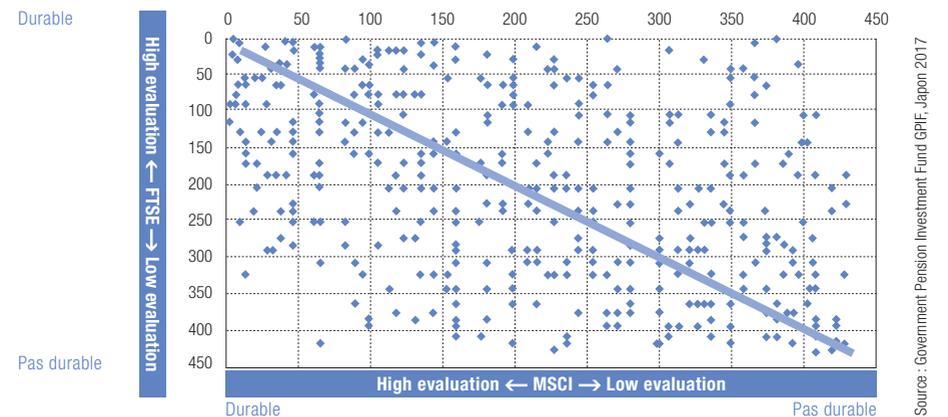
de remplir un questionnaire standardisé grâce auquel les activités et les performances du gestionnaire de fortune dans le domaine ESG peuvent être enregistrées, dans la mesure du possible harmonisées et en-

suite comparées. Finalement, il est contrôlé avec les questionnaires des gestionnaires de fortune si le gestionnaire de fortune remplit les exigences de la CPAT :

Domaine	Objectifs
Droit de vote	– Exercice du droit de vote dans les fonds via la direction du fonds.
Engagement	– Le gestionnaire de fortune doit avoir signé les PRI et/ou être membre de SSF. – D'autres appartenances ESG sont souhaitées. – Le gestionnaire de fortune doit exercer sur les actions, les catégories restantes optionnel.
Exclusions	– Exclusion selon liste ASIR. – Exclusions au sens plus large (p.ex. domaine d'activité controversé, risques climatiques, etc.) optionnelles.
Visions ESG	– Mandats actifs (y.c. immobilier) : les risques ESG et climatiques doivent, lorsque c'est possible, être pris en compte dans le processus de placement. – Mandats actifs : des visions ESG ou d'impact dédiées peuvent être mises en œuvre.
Reporting	– Le gestionnaire de fortune rapporte à intervalles réguliers par le questionnaire sur les thèmes de durabilité.

Si un gestionnaire de fortune ne remplit pas les exigences, la CPAT cherche la discussion avec le fournisseur concerné afin de trouver une approche conforme aux exigences de durabilité de la CPAT. L'uniformisation des résultats évoquée précédemment pose des difficultés particulières. Il n'existe à ce jour pas d'approche uniforme pour mesurer une performance ESG.

Il n'est ainsi pas évident de savoir d'emblée lequel des trois aspects partiels E, S ou G de la durabilité doit être pondéré et comment. Pour illustrer cette « incohérence de mesure », voir la comparaison suivante de l'évaluation ESG de 430 entreprises japonaises par deux fournisseurs de renom est citée :



L'évaluation n'est concordante uniquement pour les points (entreprises) qui se trouvent sur la ligne droite. Pour la CPAT, la saisie systématique et la comparaison de la performance de durabilité de la fortune de prévoyance sont importantes. En raison des grandes

différences dans les évaluations, une utilisation responsable et réfléchie des (nouvelles) informations obtenues est d'autant plus centrale pour les organes de la CPAT.

Organe

Etat au 01.01.2022

Conseil de fondation



Jobst Willers

Ingénieur ETS en mécanique
Jobst Willers Engineering AG,
Rheinfelden
Représentant des employeurs SIA
Président du Conseil de fondation



Lukas Burkard

MAS FH Business Engineering
Management
zaugg maschinenbau ag, Schönenwerd
Représentant des employés Swiss
Engineering UTS
Membre du Comité de papiers-valeurs



Jürg Winkelmann

Architecte dipl. EPF FSAI SIA
Winkelmann Architekten AG, Morat
Représentant des employeurs FSAI
Président du Comité de gestion
des immeubles



Fabienne Plüss

MSc BA
Société suisse des ingénieurs et
des architectes SIA, Zurich
Représentante des employés SIA
Présidente du Comité de papiers-
valeurs



Patrick Sommer

Ing. dipl. HES, eMBA
Corporate Software AG, Bienne
Représentant des employeurs Swiss
Engineering UTS
Membre du Comité de papiers-valeurs



Patrick Wüthrich

Économiste d'entreprise dipl. ES
Spreng + Partner Architekten AG,
Berne
Représentant des employés FSAI
Membre du Comité de gestion
des immeubles



Philip Schmitt

Ing. dipl. architecte SIA
Jung + Schmitt Architekten GmbH,
Zurich
Représentant des employeurs SIA
Membre du Comité de gestion des
immeubles



Christian Vils

Ingénieur en électrotechnique. ETS
Engineering Management Selection
E.M.S. AG, Zurich
Représentant des employés Swiss
Engineering UTS
Membre du Comité d'assurance et
de stratégie



Gérald Brandt

Responsable RH avec dipl. fédéral
BG Ingénieurs Conseils SA, Lausanne
Représentant des employeurs USIC
Vice-président et président du Comité
d'assurance et de stratégie



Philippe Vuadens

Ing. génie rural dipl. EPF/SIA
et géomètre brev.
J-M Vuadens SA, Monthey
Représentant des employés SIA
Membre du Comité d'assurance et de
stratégie



Lisa Ehrensperger

Architecte dipl. EPF FAS
Frei + Ehrensperger Architekten
GmbH, Zurich
Représentante des employeurs FAS
Membre du Comité de gestion des
immeubles



Marlene Locher Brander

Assistante de direction
Bänziger Partner AG, Buchs SG
Représentante des employés USIC
Membre du Comité d'assurance
et de stratégie



Daniel Baldenweg

Ing. dipl. HES/REG. A/SIA
dsp Ingenieure & Planer AG, Uster
Représentant des employeurs UTS
Membre du Comité de papiers-valeurs



Bülent Parlak

Architecte dipl. HES
arb architekten, Berne
Représentant des employés FAS
Membre du Comité de gestion
des immeubles

Direction

Organe de direction
D' Christoph Brügger
Beat Christen
Alban Pllana

Peter Gasser

Rita Manaa
Simone Ringler

ATAG Organisations
Economiques SA, Berne
Directeur
Directeur adjoint
Chef des acquisitions
et du service clientèle
Chef des finances
et de la comptabilité
Cheffe de l'administration
Responsable des immeubles

Actuaire-conseil en prévoyance professionnelle

Patrick Spuhler Prevanto Vorsorge AG, Bâle

Réviseur en chef

André Egli Balmer-Etienne AG, Lucerne

Expert en placement

D' Hansruedi Scherer PPCmetrics AG, Zurich

Autorité de surveillance

Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance
et des fondations, Berne



Caisse de Prévoyance
des Associations Techniques
SIA UTS FAS FSAI USIC

Case postale 1023
3000 Berne 14
T 031 380 79 60
F 031 380 79 43
info@cpat.ch
www.cpat.ch

Photo de couverture :
Museum der Kulturen Basel
Herzog & de Meuron